



ALPES PROVENCE

PRÊT ÉTUDIANT

À PARTIR DE **0%**
TAEG FIXE ⁽¹⁾
OFFRE SOUMISE À CONDITIONS*

**FINANCEZ VOS PROJETS :
ÉTUDES, FRAIS D'INSTALLATION
ET D'ÉQUIPEMENT
JUSQU'À 50 000 €.**



Exemple : pour un prêt étudiant - apprenti de 10 000 € sur 60 mois au taux annuel débiteur fixe de 0% soit un **TAEG⁽¹⁾ FIXE DE 0%**, le remboursement s'effectue en 59 **MENSUALITÉS DE 166,67 € et une ajustée de 166,47 €**. **MONTANT TOTAL DÛ : 10 000 € dont 0 € d'intérêts**. Pas de frais de dossier. Assurance emprunteur facultative : **TAEA⁽²⁾ 1,28%** soit 5,45 €/mois (non inclus dans la mensualité) soit un montant total dû sur la durée totale du prêt de 327 €. **Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.**

* Sous conditions : Condition de taux valable du 30/05 au 15/11/2024 réservée aux étudiants âgés de 16 à 30 ans et détenteurs d'une formule « Ma Banque au Quotidien » (Essentiel, Premium ou Prestige) au moment de la demande de souscription du prêt étudiant et ayant un quotient familial inférieur ou égal à 28 797€. Sous réserve d'étude et d'acceptation par notre Caisse Régionale Prêteur. Offre valable du 30/05/2024 au 15/11/2024 pour les étudiants ou apprentis inscrits dans un établissement d'enseignement reconnu par l'Éducation Nationale, sur les Prêts Personnels, jusqu'à 50 000 €, pour une durée de 12 mois à 144 mois, dans les Caisses régionales participantes, sous réserve d'étude et d'acceptation définitive de votre dossier par votre Caisse régionale, prêteur. Pour les mineurs: souscription du prêt par les représentants légaux. Vous disposez d'un délai légal de rétractation. Renseignez-vous auprès de votre conseiller pour connaître la disponibilité et les conditions de cette offre dans votre Caisse régionale de Crédit Agricole. Coût de l'assurance emprunteur pouvant varier en fonction de votre situation personnelle (montant du prêt, conditions et événements garantis indiqués au contrat). Renseignez-vous sur le coût applicable dans votre Caisse régionale. Les contrats d'assurance emprunteur sont assurés par : PREDICA - S.A. au capital de 1 029 934 935 € entièrement libéré. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social: 16-18 boulevard de Vaugirard - 75015 Paris 334 028 123 RCS Paris. Ces contrats sont distribués par votre Caisse régionale de Crédit Agricole, immatriculée auprès de l'ORIAS en qualité de courtier. Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Alpes Provence, société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit - Siège social situé 25 Chemin des Trois Cyprès CS70392 13097 Aix-en-Provence Cedex 2 - RCS 381 976448 Aix-en-Provence - Société de courtage d'assurance immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurance sous le n° 07 019 231. (1) Taux Annuel Effectif Global. (2) Taux Annuel Effectif de l'Assurance.

COMMENT EN BÉNÉFICIER ?



#1
DÉFINISSEZ LE MONTANT
ET LA DURÉE SOUHAITÉE



#2
DEMANDEZ
VOTRE FINANCEMENT



#3
UN EXPERT JEUNES
VOUS RAPPELLE RAPIDEMENT

Pour en savoir + ou
découvrir l'ensemble de nos solutions :

Prenez rendez-vous avec un Expert Jeunes au

04 27 84 27 27

Appel non surtaxé



ou connectez-vous sur notre site

CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL ALPES PROVENCE - Société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit - Siège social situé 25 chemin des Trois Cyprès - CS70392 - 13097 Aix-en-Provence Cedex 2 - 381 976 448 RCS Aix-en-Provence - Société de courtage d'assurance immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurance sous le numéro 07 019 231.

Date de création : 06/2024 - Impression : Caractère - Crédits photos : Getty Image - Création : Fresh Peach Agency - Ne pas jeter sur la voie publique. - Numéro Citéo : FR234295_01ARDU.



ALPES PROVENCE